
COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC) PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

ICANN 56 Helsinki

27-30 juin 2016

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET NOUVEAUX MEMBRES

Soixante-quinze membres du GAC et quatorze observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC a souhaité la bienvenue au Belize, au Suriname, au Guyana, au Panama, au Honduras et à la République du Congo en tant que nouveaux membres. Le GAC compte ainsi à présent 168 membres et 35 observateurs.

Une liste des participants est disponible à l'**Annexe 1**.

Le communiqué du GAC d'Helsinki est disponible à l'**Annexe 2**.

Les informations relatives à la séance intercommunautaire dirigée par le GAC sur la gestion de la charge de travail sont disponibles à l'**Annexe 3**.

Les présentations des intervenants lors de la réunion peuvent être consultées, s'ils sont disponibles, sur le [site Web du GAC](#) (ainsi que les diapositives ou les documents word/PDF).

SÉANCES D'ENGAGEMENT INTERCOMMUNAUTAIRES

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec le président du [conseil de la GNSO](#), James Bladel, et d'autres membres du conseil. Voici les principales questions traitées :

- La GNSO se réjouit de la participation des membres du GAC aux groupes de travail liés à un PDP. Tous les sujets de préoccupation des membres du GAC peuvent être soulevés au sein des groupes de travail liés à un PDP donné à des fins d'examen et les membres du GAC devraient envisager d'y prendre part.
- Les informations partagées par les différents gouvernements sur les dispositifs réglementaires nationaux, par exemple relatifs au WHOIS, seraient utiles à la plupart des groupes de travail.
- Le groupe de consultation GAC-GNSO a présenté une étude menée par le GAC et les membres de la GNSO eu égard à l'engagement précoce dans les procédures d'élaboration de politiques. Le groupe envisage d'achever ses travaux lors de la réunion d'Hyderabad.
- La nécessité d'adopter rapidement des protections permanentes pour les noms et acronymes d'IGO et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les membres du conseil ont fait savoir qu'ils ne disposaient que d'une marge de manœuvre limitée eu égard à l'examen des recommandations du PDP.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la présidente du conseil de la GNSO, Katrina Sasaki, et d'autres membres du conseil. Voici les principales questions traitées :

- La mise en œuvre du cadre d'interprétation adopté pour la redélévation des ccTLD.
- La proposition de PDP de la ccNSO relatif au retrait et à la révision des ccTLD. Le GAC aura l'occasion d'échanger à cet égard à différents niveaux. Si le PDP est engagé, il sera demandé au GAC de donner une opinion ou un conseil au début et à la fin du processus. Les membres du GAC peuvent également participer aux groupes de travail de la ccNSO.
- L'étude du GAC sur les relations entre les gouvernements et les gestionnaires de ccTLD. L'étude a été jugée utile mais peut-être pas basée sur un échantillon représentatif. Les membres du GAC ont souligné qu'une plus grande interaction entre les représentants du GAC et les gestionnaires de ccTLD afin de préparer les réunions de l'ICANN serait utile.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Les équipes dirigeantes de l'ALAC et du GAC se sont réunies en dehors des séances plénières en raison de contraintes horaires. Voici les principales questions traitées :

- L'ALAC a désigné M. Yrjo Lansipuro en tant qu'agent de liaison auprès du GAC.
- L'ALAC et le GAC souhaitent tous deux que l'élaboration des futures politiques relatives aux gTLD ne soit engagée qu'après un examen complet de la dernière série achevée.
- Il pourrait être possible de procéder à un échange d'informations formel entre les membres de l'ALAC et du GAC qui participeront au PDP sur les procédures subséquentes et à l'examen CCT, notamment eu égard aux sauvegardes d'utilisateur et aux engagements d'intérêt public.
- La question de « l'intérêt public mondial » dans le cadre de la mission de l'ICANN pourrait faire l'objet d'un examen plus poussé, notamment eu égard aux responsabilités respectives du Conseil d'administration et des SO/AC et à la nécessité d'entendre toutes les préoccupations des parties prenantes.

POINT D'ACTION :

Le GAC et l'ALAC doivent poursuivre leurs échanges sur les questions susmentionnées. (**Groupe de dirigeants du GAC + Secrétariat ACIG-GAC**).

Réunion avec le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

Le GAC s'est réuni avec Patrick Fältström, président du SSAC, et d'autres membres chevronnés du SSAC. Voici les principales questions traitées :

- Domaines sans point - Comme vu lors du SSAC 53, ces domaines ont des conséquences inattendues telles que des erreurs, une certaine instabilité et une

confusion des utilisateurs finaux. Bien que le RAA 2013 l'interdise, les opérateurs de registre pourraient en faire la demande via un RSEP. Le SSAC y reste fermement opposé. Les membres du GAC ont examiné l'avis du GAC communiqué de Durban soutenant le SSAC 53 et ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de modifier cette position.

- Rapport sur les sauvegardes mises en place dans le programme des nouveaux gTLD pour réduire les risques d'utilisation malveillante du DNS – Il n'a pas été demandé au SSAC de formuler des commentaires sur ce rapport mais ce dernier a mené des travaux dans différents domaines en matière d'utilisation malveillante, par exemple les meilleures pratiques concernant le cycle de gestion des informations d'identification.
- IPv4 et IPv6 – Le SSAC a recommandé que les adresses IPv4 ne fournissent plus d'identificateur stable. Cela a des implications judiciaires, notamment en matière d'application de la loi. Le GAC a souligné que le processus d'élaboration de politiques relatif à l'utilisation d'adresses IP se déroulait dans les RIR (c'est-à-dire hors de l'ICANN) et que les membres du GAC pouvaient y participer s'ils le souhaitaient.

Séances intercommunautaires de l'ICANN

Les représentants du GAC ont assisté à chaque séance intercommunautaire organisée spécialement pour la réunion « B » et y ont activement participé. Les séances ont porté sur les points suivants :

- Services d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération
- Révision de tous les mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD
- Charte du CCWG sur le produit des enchères
- Procédures subséquentes des nouveaux gTLD
- Version préliminaire d'un cadre de principes pour les futurs CCWG
- Planification et gestion de la charge de travail
- Synthèse du forum politique et préparation de l'ICANN 57

Le président du GAC a dirigé une séance intercommunautaire sur la gestion de la charge de travail au sein de la communauté. Plus de détails sur cette séance sont disponibles à l'**Annexe 3**.

TRANSITION DE LA SUPERVISION DE L'IANA ET RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

Le GAC s'est réuni avec les co-présidents du CWG-Supervision et du CCWG-Responsabilité.

Transition du rôle de supervision des fonctions IANA

Le GAC a souligné que, conformément aux nouveaux statuts constitutifs, il a été prié par l'ICANN de nommer un agent de liaison auprès du Comité permanent de clients créé dans le cadre de la nouvelle structure IANA au sein de l'ICANN. Le GAC a décidé qu'il souhaitait nommer un agent de liaison et il cherchera à obtenir des manifestations d'intérêt parmi ses membres.

Responsabilité de l'ICANN

Le GAC a discuté des conditions de sa participation au mécanisme de la communauté habilitée en tant que participant-décideur dans le respect des nouveaux statuts constitutifs (conformément au communiqué de Marrakech). Voici les principales questions traitées :

- Le GAC devrait-il participer à l'exercice des pouvoirs de la communauté ou se limiter à un rôle de conseiller au sein de la nouvelle structure ?
- La nécessité de développer des principes afin de savoir comment, dans quels cas et quand le GAC y participera, y compris l'option d'une approche au cas par cas.
- La nécessité de mettre au point des procédures qui permettront une participation effective du GAC, y compris : (a) les moyens d'assurer le respect des délais entre les séances, par exemple via une meilleure utilisation des technologies collaboratives en ligne ; et (b) les possibles ajustements des principes du GAC actuels afin que le GAC puisse remplir son nouveau rôle au sein de la communauté habilitée.
- Donner la priorité au développement de dispositifs mis à la disposition du GAC pour les premières étapes sans droit de vote du processus de signalisation progressive au sein de la communauté habilitée.

Le GAC a convenu de faire du Danemark, de l'Iran, du Canada, du Brésil et de l'Argentine des membres du CCWG-Responsabilité pour la piste de travail 2.

POINTS D'ACTION :

Préparation par le Secrétariat ACIG-GAC de projets de principes et procédures pour la participation du GAC au sein de la communauté habilitée, sous la supervision d'un petit groupe de membres du GAC (**Secrétariat ACIG-GAC**).

SEANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE ET LES QUESTIONS DE FOND

Révision de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur (CCT)

Le GAC a été briefé par le président de l'équipe de révision CCT, Jonathan Zuck. Les membres de l'équipe désignés par le GAC sont Megan Richards (Commission européenne) et Laureen Kapen (Commission fédérale du commerce des États-Unis). Voici les principales questions traitées :

- Les membres du GAC ont un intérêt dans toutes les sous-équipes procédant à la révision : Concurrence et choix du consommateur : concurrence par les prix et

valeur accordée par les consommateurs ; sauvegardes et confiance : utilisation malveillante du DNS, sauvegardes/engagements d'intérêt public, avis du GAC ; processus de candidature et d'évaluation : obstacles à la participation, programme de soutien aux candidats.

- Il serait utile d'observer la mesure dans laquelle les petites et moyennes entreprises peuvent participer au programme des nouveaux gTLD.
- Les études et enquêtes de la CCT-RT sont disponibles sur www.cct.wiki.

POINT D'ACTION :

Les membres de la CCT-RT désignés par le GAC doivent fournir régulièrement des mises à jour au GAC. (**Commission européenne et Commission fédérale du commerce des États-Unis**)

Codes de pays/territoires à deux caractères au second niveau

Le GAC a examiné cette question à la lumière des précédents avis rendus au Conseil d'administration et des discussions en cours avec l'ICANN eu égard à leur mise en œuvre. Voici les principales questions traitées :

- Il existe toujours tout un éventail de positions nationales au sein du GAC concernant le fait de savoir si une notification est requise pour l'introduction de codes de pays et territoires à deux caractères au second niveau.
- Il a été pris note des plans des opérateurs de registre visant à réduire le risque de confusion.
- Certains membres du GAC préfèrent de loin qu'il soit nécessaire d'obtenir l'accord exprès du gouvernement pour l'utilisation de ces codes.
- Si un gouvernement n'a exprimé aucune préférence, une absence de réponse ne devra pas valoir consentement.
- Le Conseil d'administration devrait prier instamment l'opérateur de registre ou le bureau d'enregistrement concerné de contacter le membre du GAC intéressé lorsqu'un risque de confusion est identifié afin de parvenir à un accord sur la façon de gérer ce risque ou de faire appel à un tiers pour qu'il procède à une évaluation de la situation si le nom est déjà enregistré.

POINT D'ACTION :

Les discussions susmentionnées doivent être incorporées au communiqué. (**Fait**)

Utilisation de codes à trois caractères dans la liste ISO 3166 en tant que gTLD lors des prochaines séries

Le GAC a examiné cette question à la lumière des discussions en cours avec la communauté, y compris le groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que gTLD et le groupe de travail du GAC sur la protection des noms géographiques lors des prochaines séries des gTLD. Voici les principales questions traitées :

- Il est nécessaire de mener des recherches, analyses et discussions plus approfondies, au sein du GAC et de la communauté, afin d'essayer de parvenir à un accord permettant d'aller de l'avant.
- Les membres du GAC ont des avis divergents sur la question de savoir si des restrictions supplémentaires, en plus de celles prévues par le Guide de candidature actuel, sont requises.
- Permettre aux pays de décider de l'utilisation de codes à trois lettres associés à des noms de pays pourrait être préférable à des règles d'application générale.
- Le GAC devrait collaborer avec d'autres parties prenantes, dont le CCWG sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que gTLD, afin d'arriver à une position commune qui sera examinée lors de la réunion d'Hyderabad.
- À ce stade, il serait judicieux de rendre un avis provisoire au Conseil d'administration sur ce sujet.

POINT D'ACTION :

Les discussions susmentionnées devront être incorporées au Communiqué. **(Fait)**

Futures politiques relatives aux gTLD

Le GAC s'est réuni avec deux des co-présidents du groupe de travail du PDP de la GNSO sur les procédures subséquentes (Avri Doria et Jeff Neumann). Voici les principales questions traitées :

- Les membres du GAC ont des avis divergents sur la question de l'introduction de nouveaux gTLD, et de la meilleure méthodologie à adopter afin d'évaluer la demande et/ou les besoins, les coûts et les bénéfices.
- Pour certains membres du GAC, il est nécessaire de partir de la base actuelle des politiques et procédures qui sont acceptées et qui marchent plutôt que de réinventer complètement un nouveau processus.
- Toutes les questions touchant à la politique publique, y compris la façon de définir des chaînes sensibles, des catégories adéquates de gTLD, des candidatures communautaires, des noms de domaine internationalisés et des régions faiblement desservies, relèvent de ce PDP, mais les membres du GAC devront faire preuve d'initiative et poser ces questions au sein du groupe de travail.
- Bien que le GAC puisse exposer des vues d'ensemble initiales en réponse à la demande du groupe de travail du 15 juin 2016, il ne s'agit que d'une consultation communautaire initiale et le GAC aura d'autres occasions d'apporter des vues d'ensemble au fur et à mesure de l'avancée des travaux, en plus de la participation continue de ses membres individuels au groupe de travail et à ses sous-groupes de travail.

POINT D'ACTION :

Les membres du GAC doivent participer activement au groupe de travail à titre individuel. **(Tous les membres du GAC)**

Le GAC doit achever sa réponse à la lettre du 15 juin 2016 des présidents du groupe de travail contenant une série de questions générales sur les futures politiques relatives aux gTLD. (**Secrétariat ACIG-GAC**)

Questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI)

Le GAC s'est réuni avec les co-présidents du groupe de travail du PDP de la GNSO sur les PPSAI et les membres du Conseil d'administration de l'ICANN afin de discuter des aspects liés à la politique publique des recommandations finales du groupe de travail. Certaines des questions avaient déjà été soulevées lors de la séance publique dirigée par le PSWG du GAC. Voici les principales questions traitées :

- Le GAC ne s'oppose pas aux recommandations du rapport final du groupe de travail mais estime que certaines questions de politique publique clés pourraient et devraient être abordées dans la phase de mise en œuvre.
- Ces questions concernent : le cadre de divulgation pour les demandes des autorités chargées de l'application de la loi ; les mécanismes interjuridictionnels ; et le processus de révocation de l'accréditation pour les fournisseurs.
- Il est relativement urgent de faire avancer les choses car les règles provisoires expirent à la fin de l'année 2016.
- Il existe des procédures de renvoi à la GNSO de toutes questions politiques se posant lors de la mise en œuvre.
- Le GAC, grâce à l'expertise du PSWG, souhaite participer à la phase de mise en œuvre si le Conseil d'administration adopte les recommandations, notamment soit en consultant l'équipe de révision de la mise en œuvre soit en participant directement au sein de cette équipe.

POINT D'ACTION :

Les membres du GAC, notamment via le PSWG, doivent prendre part aux processus de mise en œuvre définis par le Conseil d'administration. (**PSWG, qui rendra compte au GAC**)

Protection des noms et des acronymes des OIG

Le petit groupe créé afin de travailler sur cette question s'est réuni avec les membres du Conseil d'administration et la GNSO lors de la réunion d'Helsinki.

Le GAC a convenu de recommander au Conseil d'administration de continuer à collaborer avec le GAC et la GNSO afin de concilier les divergences entre les avis du GAC et de la GNSO à cet égard, et de coopérer avec les OIG, le cas échéant, étant donné leur statut unique et le temps qui s'est écoulé depuis que la question a été soulevée pour la première fois.

POINT D'ACTION :

Les discussions susmentionnées doivent être incorporées au communiqué. (**Fait**)

Croix-Rouge/Croissant-Rouge

Le GAC a souligné que de nouvelles consultations étaient actuellement menées par la GNSO avec le Conseil d'administration afin de mettre un terme aux différences subsistant entre les recommandations de la GNSO et l'avis de longue date du GAC selon lequel la protection temporaire actuelle des désignations et des identificateurs de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge devrait devenir permanente conformément aux impératifs juridiques et politiques d'une telle protection. Le GAC a instamment prié le Conseil d'administration de parvenir à une solution dès que possible.

POINT D'ACTION :

Les discussions susmentionnées doivent être incorporées au communiqué. **(Fait)**

Candidatures aux gTLD communautaires

Le GAC a été informé qu'un examen de l'expérience des candidatures aux gTLD communautaires est actuellement mené par deux experts indépendants mis à disposition par le Conseil de l'Europe. Les résultats de cet examen seront communiqués lors de la prochaine réunion du GAC afin de servir de document de base pour les travaux communautaires en cours relatifs aux nouveaux gTLD, y compris le processus d'élaboration de politiques sur les procédures subséquentes des nouveaux gTLD.

POINT D'ACTION

Les discussions susmentionnées doivent être incorporées au communiqué. **(Fait)**

QUESTIONS INTERNES DU GAC

Élections

Conformément aux principes opérationnels du GAC, les mandats du président et des vice-présidents du GAC arriveront à échéance à la fin de la première réunion de 2017. Le président actuel peut prétendre à un second mandat en tant que président. Les vice-présidents ont rempli deux mandats et ne peuvent être réélus vice-présidents.

Le **Secrétariat ACIG-GAC** a informé le GAC des procédures d'élection que doit suivre l'ACIG pour la tenue des élections et a lancé un appel officiel à candidatures. Les nominations seront reçues jusqu'au 19 septembre 2016. Si des élections s'avéraient nécessaires, elles auront lieu au cours de la dernière réunion du GAC de 2016.

Le président actuel, Thomas Schneider, a indiqué au GAC qu'il serait candidat à sa propre succession.

POINT D'ACTION :

Les processus de nomination et d'élection doivent être assurés conformément aux principes opérationnels du GAC. **(Secrétariat ACIG-GAC).**

Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI)

Le BGRI comprend tous les membres du GAC intéressés (actuellement la Suisse, le Royaume-Uni, l'Iran, les États-Unis et l'Égypte) ; et Markus Kummer, Chris Disspain, Erika Mann, Ram Mohan, Mike Silber et Lousewiese Van der Laan, tous membres du Conseil

d'administration. L'Égypte et Markus Kummer, co-présidents, ont convoqué une séance avec le GAC afin d'examiner la mise en œuvre des recommandations suite à l'examen, par l'ACIG, de l'efficacité des avis du GAC, tel que requis par le GAC lors de la réunion de Dublin d'octobre 2015. Voici les principales questions traitées :

- La définition actuelle d'un avis du GAC, telle qu'indiquée sur le site Internet du GAC, devrait être corrigée afin de refléter les exigences des nouveaux statuts constitutifs et figurer sur tous les futurs avis.
- Un modèle devrait être créé et lié au nouveau site Internet du GAC, afin que les avis soient préparés le plus clairement et le plus précisément possible ; l'avis devrait comprendre un exposé des motifs indiquant les résultats attendus en termes de politique publique et préciser s'il s'agit ou non d'un avis consensuel.
- Les travaux actuels (via la refonte du site Internet du GAC) relatifs au développement d'identificateurs de suivi uniques pour chaque point de l'avis du GAC devraient être poursuivis et achevés.
- Une mise à l'épreuve de l'avis sera immédiatement lancée après la tenue d'une réunion virtuelle du Conseil d'administration et de l'ensemble du GAC environ deux semaines après la publication d'un communiqué afin de veiller à ce qu'il y ait une compréhension mutuelle de l'avis.
- La pratique, testée avant cette réunion, consistant à rédiger un avant-projet avant la réunion afin de recueillir les commentaires des membres du GAC, devrait être poursuivie.

POINT D'ACTION :

Le BGRI doit présenter un plan de travail sur lequel il conviendra de travailler entre les séances ; et des travaux doivent commencer immédiatement eu égard aux mesures de mise en œuvre convenues susmentionnées. **(BGRI + Secrétariat ACIG-GAC).**

Secrétariat indépendant du GAC

Le GAC a de nouveau confirmé qu'il apportait son soutien à un secrétariat indépendant du GAC, complété par le personnel de soutien de l'ICANN. Toutefois, la question de son financement après juin 2017 reste sans réponse. Voici les principales questions traitées :

- Les donateurs actuels (Brésil, Norvège et les Pays-Bas) ne peuvent maintenir le niveau actuel des contributions sans l'aide d'autres membres du GAC.
- Les modalités et les échéances budgétaires varient entre les gouvernements.
- Le fait de contribuer directement aux activités de l'ICANN pose problème à certains gouvernements, même si des solutions alternatives peuvent être dégagées.
- Des sources de financement provenant de l'ICANN devraient être envisagées.
- Une forme de système d'unités contributives devrait être envisagée afin de faciliter la planification et afin de la rendre davantage transparente.

- Le Secrétariat ACIG-GAC a indiqué que son contrat actuel expire 21 jours après la réunion de juin 2017, qu'aucune négociation n'a été engagée afin de le prolonger, et que les prochaines étapes doivent être initiées par le GAC.

POINT D'ACTION :

Les membres du GAC doivent de nouveau examiner les demandes du président eu égard à de possibles contributions afin de préserver l'existence du secrétariat indépendant. Une petite équipe doit être formée afin d'examiner les options de financement provenant de l'ICANN. (**Président du GAC**).

Réexamen des principes opérationnels du GAC

Les co-présidents du groupe de travail sur l'examen des principes opérationnels du GAC (Namibie et Inde) ont dirigé une séance plénière du GAC. Voici les principales questions traitées :

- La nécessité de déterminer en quoi consisteront les modifications apportées aux principes opérationnels qui seront requises par les procédures convenues par le GAC pour les nouveaux statuts constitutifs, notamment eu égard à la communauté habilitée ; et la mise en œuvre de ces modifications.
- Veiller à ce qu'il soit rapidement répondu à d'autres questions, par exemple le vote en ligne et les méthodes de travail pour les groupes de travail du GAC.
- La possibilité de mener plusieurs tâches en parallèle ou de les étaler à des fins de gestion de la charge de travail.
- A été indiquée la possibilité de tenir une réunion physique du groupe de travail entre les séances en Inde.

POINT D'ACTION :

Un projet de plan de travail pour le groupe de travail doit être élaboré et diffusé à la liste de diffusion du GAC au plus tard le 1er septembre 2016. (**Co-présidents du groupe de travail + Secrétariat ACIG-GAC**)

Renforcement des capacités du GAC

Le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies a dirigé une séance sur le renforcement des capacités, avec le concours de l'équipe chargée de la participation des parties prenantes mondiales/des gouvernements (GSE/GE) de l'ICANN. Voici les principales questions traitées :

- L'objectif est de renforcer la capacité des membres du GAC, notamment de pays plus petits et en développement, à traiter de questions de politique publique concernant le système des noms de domaine via des travaux menés au sein de l'ICANN, du GAC et au niveau régional et national.
- Le groupe de travail travaillera avec l'équipe GSE/GE afin de définir des rôles complémentaires et d'utiliser au mieux les ressources de l'ICANN.
- Il existe un besoin en formation spécialisée (par exemple en matière de sécurité du DNS) et en soutien aux travaux du GAC afin de permettre de manière générale un engagement précoce dans les processus d'élaboration de politiques.

- Les obstacles à la participation entre les séances devraient être identifiés et surmontés.

POINT D'ACTION :

Le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies doit se réunir avec l'équipe GSE/GE et présenter un rapport au GAC indiquant les propositions d'action.

(Co-présidents du PSWG)

GROUPE DE TRAVAIL DU GAC

Le président du GAC a encore souligné la nécessité pour les groupes de travail de coordonner leur travail avec le GAC dans son ensemble, et en particulier de s'assurer que le GAC soit tenu informé et ait le temps suffisant pour analyser les travaux qui pourraient devoir être approuvés par le GAC avant d'être rendus publics. Les groupes de travail du GAC ont communiqué au GAC les informations suivantes :

Sécurité publique : Le groupe de travail a continué à contribuer aux pistes de travail, dont : Les questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI) ; les services d'annuaire de données d'enregistrement des gTLD de nouvelle génération ; le suivi de la mise en œuvre des précédents avis du GAC relatifs aux obligations de validation croisée du WHOIS prévues dans le Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement de 2013 ; et un recueil d'études de cas du WHOIS. Le groupe de travail a également participé activement aux travaux de révision de la concurrence, de la confiance et du choix des consommateurs concernant les nouveaux gTLD. Les initiatives en matière de renforcement des capacités se sont poursuivies en collaboration avec l'équipe sur la stabilité, la sécurité et la résilience (SSR) de l'ICANN et le groupe de travail sur les régions faiblement desservies du GAC.

Droits de l'homme et droit international : Le groupe de travail a revu son plan de travail convenu entre les séances et a décidé de donner la priorité à une participation active au sous-groupe de travail du CCWG-Responsabilité sur les droits de l'homme. Des bénévoles ont été invités afin de prendre la parole sur d'autres sujets du plan de travail. Des observateurs du GAC provenant d'OIG ont été invités afin de fournir au groupe de travail des informations relatives aux conventions et autres cadres juridiques l'intéressant. Un échange d'informations a eu lieu avec le groupe de travail intercommunautaire chargé de la responsabilité d'entreprise et sociale de l'ICANN vis-à-vis du respect des droits de l'homme (CCWP-HR).

Régions faiblement desservies : Le groupe de travail a dirigé la séance plénière du GAC sur le renforcement des capacités et s'est réuni avec le personnel GSE/GE de l'ICANN afin de discuter d'une future collaboration sur les questions de renforcement des capacités.

Protection des noms géographiques et communautaires lors des futures séries de gTLD : Le groupe de travail s'est réuni lors de la réunion de l'ICANN d'Helsinki et continuera à travailler sur des documents traitant du concept d' « intérêt public » et les « Meilleures pratiques pour les prochaines séries de nouveaux gTLD ». De plus, il continuera à tâcher de trouver des définitions plus précises et à travailler sur l'utilisation de listes de noms géographiques.

Participation du GAC au NomCom : Le groupe de travail s'est réuni pendant la réunion de l'ICANN à Helsinki. Différents scénarios pour la participation du GAC au NomCom ont été examinés. Le groupe de travail définira les critères du GAC pour la sélection des

postes de direction au sein de l'ICANN, critères qui devront être diffusés à l'ensemble du GAC. Le groupe de travail poursuivra ses travaux et contactera la direction du NomCom afin d'organiser une réunion en face à face lors de la prochaine réunion de l'ICANN à Hyderabad.

Examen des principes opérationnels du GAC : Le groupe de travail a dirigé la réunion plénière du GAC sur cette question.

ADMINISTRATION DES DOCUMENTS

Titre	Procès-verbal de la réunion du GAC à Helsinki - Juin 2016
Numéro du document de synthèse du GAC	
Distribution	Membres du GAC
Date de distribution	
Réunion connexe et point de l'ordre du jour	ICANN 56

ANNEXE 1 : Membres du GAC présents, Helsinki, 27-30 juin 2016

Membres	
Commission de l'Union africaine	Kenya
Argentine	Corée
Australie	
Autriche	Luxembourg
Belgique	Malaisie
Bénin	Madagascar
Brésil	Mexique
Burkina Faso	Moldavie
Burundi	
	Namibie
Cambodge	Pays-Bas
Canada	Nouvelle-Zélande
Îles Caïmans	Nigéria
Chine	Niue
Colombie	Norvège
Commonwealth de la Dominique	
Îles Cook	Paraguay
Costa Rica	Pérou
Côte d'Ivoire	Pologne
	Portugal
République démocratique du Congo	
Danemark	République du Congo
	Roumanie
Égypte	Fédération de Russie
Commission européenne	
	Sao Tomé-et-Principe
Finlande	Sénégal
France	Singapour
	Espagne
Gabon	Swaziland
Géorgie	Suède
Allemagne	Suisse
Guatemala	
Guinée	Taipei
	Thaïlande
Hongrie	Timor oriental
	Tunisie
Inde	
Indonésie	Ouganda
Iran	Ukraine (participant à distance)
Israël	Royaume-Uni
Italie	États-Unis
	Uruguay
Jamaïque	
Japon	Venezuela
	Vietnam

Observateurs	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Banque mondiale
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	Union internationale des télécommunications (UIT)
Union des télécommunications des Caraïbes (CTU)	Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO)
Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)
Organisation de la coopération islamique (OIC)	Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)
Ligue des États arabes	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO)
Comité international de la Croix-Rouge	Conseil de l'Europe

Helsinki, 30 juin 2016

Communiqué du GAC – Helsinki, Finlande ¹

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Helsinki (Finlande) pendant la semaine du 27 mars 2016.

Soixante-quinze (75) membres du GAC et douze (12) observateurs ont assisté à la réunion.

II. Activités avec d'autres unités constitutives et échanges avec la communauté

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre de l'ICANN 56, premier forum politique organisé selon la nouvelle structure de réunion de l'ICANN. Les échanges avec la communauté ont eu lieu au niveau bilatéral, le GAC se réunissant avec plusieurs unités constitutives de l'ICANN, et au niveau intercommunautaire, le GAC participant à de nombreuses séances intercommunautaires et dirigeant l'une d'entre elles.

Toutes les séances plénières du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

1. Réunion avec l'Organisation de soutien des noms génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec le Conseil de la GNSO et a abordé les points suivants :

- Les processus d'élaboration de politiques actuellement en cours, soulignant l'utilité de la participation des représentants des membres du GAC à ces processus, notamment de par la diffusion d'informations au niveau du gouvernement national.

¹ L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur d'autres sujets est disponible sur :

<https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings>. Les plus anciens communiqués du GAC sont disponibles sur :

<https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

- Le groupe de consultation GAC-GNSO sur l'engagement précoce du GAC dans les processus d'élaboration de politiques, y compris une récente étude des membres du GAC et de la GNSO sur le mécanisme d'examen rapide et autres sujets, et soulignant la volonté d'achever les travaux du groupe d'ici l'ICANN 57.
- La nécessité de répondre aux questions en suspens relatives aux protections des noms et acronymes des organisations intergouvernementales et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

2. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques(ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec le Conseil de la ccNSO et a abordé les points suivants :

- La mise en œuvre du cadre d'interprétation adopté concernant les aspects touchant à la redélégation des ccTLD.
- La proposition de processus d'élaboration de politiques de la ccNSO relative au retrait et à la révision des ccTLD.
- Les résultats de l'étude menée par le GAC sur les relations entre les gouvernements et les administrateurs des ccTLD.

3. Réunion avec le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres du SSAC et a abordé les points suivants :

- Les positions du SSAC sur les domaines sans point.
- Les questions liées à l'épuisement des adresses IPv4 et aux adresses IPV6.
- Les mesures pour les nouveaux gTLD.

4. Séances intercommunautaires

Les membres du GAC ont activement participé à de nombreuses séances intercommunautaires organisées dans le cadre de la nouvelle structure de réunion du forum politique.

Le GAC a dirigé la séance sur la planification et la gestion de la charge de travail.

III. Questions internes

1. Nouveaux membres

Le GAC a souhaité la bienvenue au Belize, au Suriname, au Guyana, au Panama, au Honduras et à la République du Congo en tant que nouveaux membres. Le GAC compte ainsi à présent 168 membres et 35 observateurs.

2. Groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration/GAC (BGRI-WG)

Le GAC s'est réuni avec le BGRI-WG, reformé afin d'examiner l'efficacité des avis du GAC et :

- A convenu de peaufiner la description actuelle des avis du GAC ;
- A convenu de créer un modèle incluant tous les aspects devant être pris en compte dans tout avis du GAC ;
- A convenu, à titre d'essai, d'engager un échange post-communicé avec le Conseil d'administration afin de s'assurer d'avoir une vision commune des avis du GAC fournis dans le communiqué ; et
- A accepté que le plan de travail suggéré par le BGRI-WG relatif aux activités soit réalisé entre les séances, entre les réunions d'Helsinki et d'Hyderabad, et par la suite.

3. Renforcement des capacités du GAC

Le GAC a tenu une séance relative au renforcement des capacités lors de l'ICANN 56, coorganisée par le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies et l'équipe GE/GSE de l'ICANN.

À l'issue de la séance, les co-présidents du groupe de travail ont invité l'équipe GE/GSE à poursuivre leur étroite coopération et à travailler ensemble afin d'aider les responsables gouvernementaux membres du GAC à renforcer les capacités et expertises sur différents sujets liés au DNS.

En parallèle, le groupe de travail du GAC identifiera des domaines et questions prioritaires que l'équipe GE/GSE pourrait inclure dans son engagement à l'égard du renforcement des capacités.

4. Groupe de travail du GAC : Mises à jour communiquées au GAC

Les groupes de travail du GAC se sont réunis et ont communiqué au GAC les informations suivantes :

Droits de l'homme et droit international : Le groupe de travail a revu son plan de travail convenu entre les séances et a décidé de donner la

priorité à une participation active au sous-groupe de travail du CCWG-Responsabilité sur les droits de l'homme. Des bénévoles ont été invités afin de prendre la parole sur d'autres sujets du plan de travail. Des observateurs du GAC provenant d'OIG ont été invités afin de fournir au groupe de travail des informations relatives aux conventions et autres cadres juridiques l'intéressant. Un échange d'informations a eu lieu avec le groupe de travail intercommunautaire chargé de la responsabilité d'entreprise et sociale de l'ICANN vis-à-vis du respect des droits de l'homme (CCWP-HR).

Protection des noms géographiques dans les nouveaux gTLD : Le groupe de travail s'est réuni lors de la réunion de l'ICANN d'Helsinki et continuera à travailler sur des documents traitant du concept d'« intérêt public » et les « Meilleures pratiques pour les prochaines séries de nouveaux gTLD ». De plus, il continuera à tâcher de trouver des définitions plus précises et à travailler sur l'utilisation de listes de noms géographiques.

Participation du GAC au NomCom : Le groupe de travail s'est réuni pendant la réunion de l'ICANN d'Helsinki. Différents scénarios pour la participation du GAC au NomCom ont été examinés. Le groupe de travail définira les critères du GAC pour la sélection des postes de direction au sein de l'ICANN, critères qui devront être diffusés à l'ensemble du GAC. Le groupe de travail poursuivra ses travaux et contactera la direction du NomCom afin d'organiser une réunion en face à face lors de la prochaine réunion de l'ICANN à Hyderabad.

Sécurité publique : Le groupe de travail a continué à contribuer aux pistes de travail, dont : Les questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI) ; les services d'annuaire de données d'enregistrement des gTLD de nouvelle génération ; le suivi de la mise en œuvre des précédents avis du GAC relatifs aux obligations de validation croisée du WHOIS prévues dans le Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement de 2013 ; et un recueil d'études de cas du WHOIS. Le groupe de travail a également participé activement aux travaux de révision de la concurrence, de la confiance et du choix des consommateurs concernant les nouveaux gTLD. Les initiatives en matière de renforcement des capacités se sont poursuivies en collaboration avec l'équipe sur la stabilité, la sécurité et la résilience (SSR) de l'ICANN et le groupe de travail sur les régions faiblement desservies du GAC.

Examen des principes opérationnels du GAC : Le groupe de travail a dirigé la séance plénière du GAC sur cette question. Un plan de travail sera préparé et diffusé à des fins d'adoption par le GAC avant la réunion d'Hyderabad.

5. Secrétariat indépendant du GAC

Le GAC a réaffirmé son opinion selon laquelle il est fondamental que le GAC dispose d'un secrétariat durable, indépendant, responsable et transparent afin d'assurer ses fonctions. De nouvelles sources de financement seront envisagées dans le but de conserver les dispositifs actuels suite à l'expiration du contrat actuel avec l'ACIG en juillet 2017.

IV. Transition de la supervision de l'IANA et renforcement de la responsabilité de l'ICANN

Le GAC a convenu de désigner un agent de liaison auprès du Comité permanent de clients qui formerait partie de la structure de l'IANA après-transition.

Les membres du GAC travailleront entre les séances afin de déterminer les conditions de participation du GAC au nouveau mécanisme de la communauté habilitée en tant que participant-décideur dans le respect des statuts constitutifs de l'ICANN.

Les membres du GAC continueront de participer activement au groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN afin de contribuer à la résolution des questions relatives à la piste de travail 2. Le GAC a convenu de faire du Danemark, de l'Iran, du Canada, du Brésil et de l'Argentine des membres du CCWG pour la piste de travail 2.

V. Divers

1. Équipe de révision de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur (CCT)

Le GAC a été informé des travaux de l'équipe de révision de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur (CCT-RT) par le président de l'équipe.

Les membres du GAC ont donné des feedbacks sur plusieurs questions examinées par la CCT-RT.

2. Candidatures aux gTLD communautaires

Suite à la discussion du GAC à Marrakech concernant les nombreux problèmes rencontrés par les candidats aux gTLD communautaires dans le cadre de la série actuelle de gTLD, il a été noté qu'un examen de l'expérience de ces candidatures aux gTLD par deux experts indépendants mis à disposition par le Conseil de l'Europe était actuellement en cours. Les résultats de cet examen seront normalement disponibles lors de la prochaine réunion du GAC afin de servir de document de base pour les initiatives communautaires actuelles relatives

aux nouveaux gTLD, y compris le processus d'élaboration de politiques sur les procédures subséquentes des nouveaux gTLD.

3. Protections des OIG

Le GAC maintient son engagement eu égard aux protections des noms et acronymes des OIG au premier et second niveau qui sont dans l'intérêt public étant donné que les OIG, en tant qu'entités publiques créées par les gouvernements et régies par le droit international, sont des détenteurs de droits objectivement uniques. Le GAC rappelle son avis du communiqué de Toronto de 2012 à cet égard et reste d'avis que :

(i) en ce qui concerne la protection préventive au second niveau, l'avis de toute correspondance avec un nom ou un acronyme d'une OIG envoyé aux titulaires potentiels de noms de domaine ainsi qu'à l'OIG concernée devrait s'appliquer à perpétuité pour le nom et l'acronyme concernés dans deux langues, sans frais pour les OIG ;

(ii) en ce qui concerne la protection curative au second niveau et compte tenu du PDP de la GNSO en cours sur l'accès aux mécanismes de protection curative des droits, un tel mécanisme doit être séparé de l'UDRP existante, permettre aux parties de « faire appel » via une procédure d'arbitrage, et n'impliquer aucun frais ou seulement un coût nominal pour les OIG.

Le GAC met en avant les travaux en cours du « petit groupe » informel et les initiatives des personnes chargées d'élaborer des mécanismes permettant de mettre en œuvre l'avis susmentionné.

Le GAC reste d'avis que les protections préventives pour les acronymes des OIG restent en vigueur jusqu'à la mise en œuvre de mécanismes pour la protection permanente des noms et acronymes des OIG au premier et second niveau.

4. Croix-Rouge Croissant-Rouge Cristal-Rouge

Le GAC a souligné que de nouvelles consultations étaient actuellement menées par la GNSO avec le Conseil d'administration afin de mettre un terme aux différences subsistant entre les recommandations de la GNSO et l'avis de longue date du GAC selon lequel la protection temporaire actuelle des désignations et des identificateurs de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge devrait devenir permanente conformément aux impératifs juridiques et politiques d'une telle protection. Le GAC prie instamment le Conseil d'administration de parvenir à une solution dès que possible.

IV. Avis du GAC au Conseil d'administration²

1. Futures politiques et procédures des gTLD

a. Recommandation du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN :

- I. Le point de départ de l'élaboration de politiques sur l'introduction de nouveaux gTLD doit dans un premier temps prendre en compte les résultats de tous les examens pertinents de la série de nouveaux gTLD puis déterminer les aspects et éléments devant être ajustés. De plus, les questions suivantes doivent être traitées :
 - a. Les exigences relatives à l'interopérabilité, à la sécurité, à la stabilité et à la résilience doivent être satisfaites.
 - b. Une analyse coût-avantage objective et indépendante doit être menée au préalable en se basant sur l'expérience et les résultats de la série précédente ; et
 - c. Il doit être convenu d'un cadre politique et administratif soutenu par l'ensemble des parties prenantes.
- II. Toutes les mesures à la disposition du Conseil d'administration doivent être utilisées afin de veiller à ce qu'une approche globale et mesurée à l'égard de l'introduction de nouveaux gTLD soit adoptée de manière logique, séquentielle et coordonnée plutôt que via des initiatives parallèles et redondantes et/ou selon des délais qui ne seraient pas convenus par l'ensemble des parties intéressées.

FONDEMENT

² Pour suivre l'historique et l'évolution des avis rendus par le GAC au Conseil d'administration, veuillez consulter le registre en ligne des avis du GAC disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

1. Il n'existe à l'heure actuelle aucun impératif d'ordre public qui empêcherait l'introduction de nouveaux gTLD en tant que principe général. Toutefois, il existe des impératifs d'ordre public valables imposant le respect de toute une gamme d'exigences lors des phases d'application et de post-délégation. Le GAC estime que de telles exigences découlent au moins en partie des obligations de l'ICANN eu égard à l'intérêt public mondial telles que contenues dans les statuts et l'acte constitutif existants et leur projet d'amendement.
2. Aucune donnée n'est actuellement disponible afin de mener une évaluation quantitative et qualitative du cycle en cours. Certaines données d'importance, par exemple concernant la sécurité des consommateurs, n'ont toujours pas été collectées. Afin de garantir un processus logique et efficace, de telles données doivent être rassemblées avant que les processus d'élaboration de politiques n'en soient à un stade avancé.

2. Questions liées à l'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire

a. Recommandation du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN :

- I. Les recommandations formulées par le groupe de travail de la GNSO chargé du PDP sur les questions d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI) soulèvent d'importantes questions de politique publique soulignées par le GAC dans ses commentaires sur le rapport initial relatif aux PPSAI.
- II. Le Conseil d'administration doit veiller à ce qu'il y ait un dialogue continu permettant de répondre aux craintes du GAC de façon constructive et efficace.
- III. Si le Conseil d'administration décide d'adopter les recommandations relatives aux PPSAI, il doit enjoindre l'équipe de révision de la mise en œuvre (IRT) de veiller à ce qu'il soit répondu efficacement, dans toute la mesure du possible, aux craintes du GAC lors de la phase de mise en œuvre.
- IV. Le GAC doit être sollicité dès que nécessaire afin de donner ses feedbacks et commentaires lors de l'élaboration d'une proposition de plan de mise en œuvre, y compris via la participation du groupe de

travail sur la sécurité publique à l'équipe de révision de la mise en œuvre.

- V. Si, lors des discussions relatives à la mise en œuvre, des questions d'ordre politique émergent, elles doivent être renvoyées à la GNSO à des fins de délibérations futures avec le GAC visant à apporter d'éventuelles améliorations à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

FONDEMENT

Dans ses commentaires sur le rapport initial du groupe de travail chargé du PDP sur les questions d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI), le GAC a mis en avant les craintes en termes de politique publique soulevées par les recommandations du groupe, notamment que :

1. Les demandes des autorités chargées de l'application de la loi et de la protection des consommateurs visant à obtenir des informations des fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire doivent être traitées en toute confidentialité tel que requis et/ou permis par les lois locales ;
2. La définition par le groupe de travail chargé du PDP sur les PPSAI de l'« autorité chargée de l'application de la loi », qui serait régie par la juridiction des fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, doit prévoir que les fournisseurs de services sont tenus de répondre uniquement aux demandes des autorités chargées de l'application de la loi relevant de leur propre juridiction bien que de nombreuses enquêtes soient transfrontalières ; et
3. Les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ne doivent être mis à la disposition de domaines participant activement à la collecte de fonds pour un bien ou un service. Du fait que ces commentaires du GAC n'ont pas été consignés dans le rapport final relatif aux PPSAI, le GAC, dans son communiqué de Marrakech, a conseillé au Conseil d'administration de l'ICANN de donner suffisamment de temps au GAC pour qu'il puisse examiner et débattre de ces questions lors de l'ICANN 56.

Lors de l'ICANN 56, le GAC s'est réuni avec les membres du Conseil d'administration de l'ICANN, du Conseil de la GNSO et les co-présidents du groupe de travail chargé du PDP sur les PPSAI. Des débats constructifs se sont tenus sur la façon dont on pourrait répondre aux craintes du GAC eu égard aux recommandations lors de la mise en œuvre des

recommandations du groupe de travail.

Les discussions ont mis en avant le fait qu'il pourrait être répondu à la plupart des craintes du GAC lors de la phase de mise en œuvre. Parmi les mesures spécifiques abordées, on peut citer :

1. Un cadre de divulgation relatif à l'application de la loi qui pourrait préciser les exigences en termes d'autorisation et de confidentialité pour les demandes des autorités chargées de l'application de la loi liées aux enquêtes en cours. Un tel cadre de divulgation pourrait également permettre de redéfinir les processus prévus pour les fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire afin de répondre aux demandes émanant de juridictions autres que la leur.
2. Un processus de révocation de l'accréditation qui permettrait de révoquer l'accréditation de fournisseurs s'adonnant à des activités mensongères, déloyales ou frauduleuses ou qui n'ont pas répondu à maintes reprises aux demandes des autorités chargées de l'application de la loi.

3. Codes de pays/territoires à deux caractères au second niveau

Le GAC a discuté des plans proposés par les opérateurs de registre afin de réduire le risque de confusion entre les codes de pays et les domaines de second niveau à deux caractères pour les nouveaux gTLD.

Certains pays et territoires ont déclaré qu'ils n'exigeaient aucun avis pour l'introduction de leurs codes à deux caractères à des fins d'utilisation au second niveau. Le GAC estime que, si aucune préférence n'a été indiquée, une absence de réponse ne saurait être interprétée comme un consentement. D'autres pays et territoires exigent que les candidats obtiennent l'accord explicite du pays/territoire dont le code à deux caractères sera utilisé au second niveau.

a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN :

1. De prier instamment l'opérateur de registre ou le bureau d'enregistrement concerné de contacter les membres du GAC intéressés lorsqu'un risque est identifié afin de parvenir à un accord sur la façon de gérer ce risque ou de faire appel à un tiers pour qu'il procède à une évaluation de la situation si le nom est déjà enregistré.

FONDEMENT

Cet avis est conforme aux précédents avis donnés par le GAC à cet égard et reflète les discussions menées avec de nombreux membres du GAC lors de la réunion d'Helsinki.

4. Utilisation de codes à trois caractères dans la liste ISO 3166 en tant que gTLD lors des futures séries

a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. D'encourager la communauté à poursuivre ses analyses et discussions approfondies sur tous les aspects liés à l'éventuelle utilisation de codes à trois caractères dans la liste ISO 3166 en tant que gTLD lors des futures séries, notamment afin de savoir si cette éventuelle utilisation est jugée être ou non dans l'intérêt public.
- ii. De maintenir en place les protections actuelles pour les codes à trois caractères dans la liste ISO 3166 et de ne pas les lever à moins que de futures discussions approfondies entre le GAC et les autres unités constitutives de l'ICANN n'arrivent à un consensus selon lequel l'utilisation de ces codes à trois caractères serait dans l'intérêt public.

FONDEMENT

Au vu des intenses débats et des controverses sur l'utilisation de noms géographiques dans les nouveaux gTLD, le GAC demande à la communauté de ne pas s'empresse de supprimer la protection des codes alpha-3 de la liste ISO 3166-1 prévue par le guide de candidature. Cela pourrait avoir des conséquences au niveau politique.

Les codes à trois caractères de la liste ISO 3166-1 ont des liens solides avec le pays ou le territoire qu'ils représentent, parfois même plus solides que leurs équivalents à deux caractères. Certains membres du GAC jugent opportun de réserver leur utilisation à la communauté locale ou à des fins liées au pays ou territoire identifié. D'autres membres estiment qu'il pourrait y avoir d'autres utilisations légitimes pour le code qu'ils envisageraient d'autoriser.

Les intérêts des pays et territoires pas encore représentés au GAC doivent également être pris en compte.

Pour ces raisons, le GAC demande de consacrer du temps et de

véritablement s'engager dans un dialogue ouvert entre les gouvernements et les parties prenantes afin d'identifier et de répondre aux craintes et risques potentiels avant d'effectuer toute proposition de changement du statu quo.

5. Protection des noms et des acronymes des OIG

a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. De poursuivre son engagement avec le GAC et la GNSO sur la question des protections des OIG dans le but de réconcilier les divergences de vues entre les avis de la GNSO et du GAC à ce sujet tout en restant attentif aux craintes consignées dans les avis du GAC publiés depuis le communiqué de Toronto,

en tenant compte du nombre d'individus qui ont rejoint le Conseil d'administration et la GNSO depuis que le GAC a pour la première fois attiré l'attention de la communauté de l'ICANN sur ce sujet.

b. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. De faire participer les OIG à ses discussions (avec le Conseil d'administration et la GNSO), si nécessaire, dans la mesure où les OIG sont les mieux placées pour examiner la compatibilité des propositions avec leur statut unique d'entités gouvernementales publiques non commerciales régies par le droit international.

FONDEMENT

Ce conseil vise à encourager le Conseil d'administration à s'engager activement avec le GAC et la GNSO sur ce sujet d'importance afin de poursuivre les échanges productifs entamés à Helsinki.

VIII. Prochaine réunion

Le GAC se réunira lors de l'ICANN 57 à Hyderabad (Inde) du 3 au 9 novembre 2016.

ANNEXE 3 : Séance intercommunautaire dirigée par le GAC sur la charge de travail de la communauté

Contexte

L'ICANN 56 a accueilli toute une série de séances intercommunautaires organisées l'après-midi. Les présentes notes ont trait à la séance dirigée par le GAC sur la planification et la gestion de la charge de travail. La réunion a été présidée par le président du GAC, Thomas Schneider, et y ont assisté des personnes appartenant à la communauté de l'ICANN.

Discussion

Une diapo indiquait qu'il pourrait y avoir une possibilité pour la communauté de mieux hiérarchiser sa charge de travail. Selon un intervenant, cela était très peu probable du fait que certaines questions étaient davantage prioritaires pour une communauté que pour une autre et qu'il était peu vraisemblable qu'une communauté accepte d'abandonner ses questions prioritaires au bénéfice des questions prioritaires d'une autre communauté.

Une problématique commune aux différentes communautés est la difficulté d'attirer de nouveaux bénévoles. Ce sont souvent les mêmes personnes qui, PDP après PDP, s'occupent des différentes missions. Il a été souligné que cela pouvait être en partie dû à la terminologie anachronique employée par la communauté de l'ICANN. L'existence de nombreux acronymes implique que lorsque de nouvelles missions sont proposées, elles le sont dans une langue étrangère à de nombreuses personnes. À moins que vous ne soyez déjà au courant des rouages du système, il n'est évident ni de se familiariser à la terminologie et à un sujet ni de voir le lien entre vous et le sujet ou entre le sujet et votre unité constitutive. On estime que l'absence d'un langage clair au sein de la communauté, ou inversement l'utilisation continue d'un régime linguistique très spécialisé, constitue un obstacle à l'arrivée de nouveaux membres et de nouvelles missions, et ce au détriment de la diversité. Cela renforce donc la surcharge de travail des collaborateurs réguliers.

Un collaborateur a souligné que comme dans tout sport d'équipe, le niveau de l'équipe dépend de son joueur ou collaborateur le plus lent. Il a été suggéré qu'il y aurait moins de travail et en particulier moins de travail à refaire si les éléments les plus doués de la communauté faisant preuve de davantage de patience et travaillaient au même rythme que les membres de leur équipe les plus lents. L'idée est qu'il serait judicieux de d'abord présenter aux éléments les plus lents de la communauté (par exemple le GAC) les nouvelles idées afin qu'ils s'y familiarisent vite et qu'ils sentent qu'ils font partie de l'équipe plus tôt. Cela serait plus judicieux que de « partir sur les chapeaux de roue » avec une idée puis se sentir frustrés du fait de devoir reprendre ce que l'on a déjà fait pour ceux qui n'était pas partis si vite.

Il a été rappelé lors de la réunion qu'il y a quelque temps, une équipe de l'ICANN a été chargée de faire un schéma des activités intercommunautaires. L'histoire ne dit pas si ce schéma a vu le jour ou non mais si c'est le cas, il n'a pas perduré. Certains estimaient que ce type d'initiative devrait être constamment mis à jour chaque fois qu'une nouvelle activité est engagée par l'un des nombreux groupes de travail consacrés à un processus d'élaboration de politiques ou CCWG ou qu'un conseil est donné sur un sujet précis par l'un des AC. Un schéma doit être en permanence mis à jour et mis à la disposition de

l'ensemble de la communauté via la page d'accueil de icann.org. Il a été demandé si les différents agents de liaison entre les unités constitutives pouvaient contribuer au développement et à la mise à jour constante de ce schéma, une fois que l'ICANN l'aura élaboré.

Un individu a avancé que les bureaux régionaux de l'ICANN devaient aller au-delà de leur niveau « général » d'expertise en matière d'engagement et devenir de véritables experts dans un domaine particulier. Au sein d'une région, les personnes se doivent d'être actives et d'expliquer aux unités constitutives de cette région (opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement, la communauté locale, les gouvernements, les entreprises) la nature et l'impact des discussions relatives à un PDP spécifique pour leur région. Qu'est-ce que tel ou tel PDP implique pour eux ? Dans quelle mesure aura-t-il une influence sur chaque unité constitutive ? Les bureaux locaux doivent rassembler les gouvernements, les entreprises, les ccTLD, les utilisateurs finaux et les opérateurs de registre lors de forums réguliers dans la région afin d'aborder des thèmes d'actualité dans la langue locale. Les politiques et les idées avancées doivent être développées par la présence locale et jusque dans le modèle multipartite.

Il a été suggéré que l'ICANN augmente l'utilisation de rapporteurs indépendants afin de faciliter la conversation entre les différentes parties lors de véritables réunions intercommunautaires. On estime que cela pourrait permettre la présence de davantage de parties et la diminution du travail actuellement mené en rassemblant les débats en une seule et unique unité constitutive, mais uniquement afin de dégager une position et se rendre compte qu'une fois diffusée à une autre unité constitutive, vous devez recommencer dès le début. Au lieu de cela, il faudrait disposer d'un vrai facilitateur intercommunautaire qui ne serait pas le leader d'une unité constitutive mais serait indépendant et n'aurait aucun intérêt en jeu dans le résultat final. Cela renforcerait la confiance et la probabilité d'engager un dialogue véritablement ouvert.

Un concept de « speed dating » a été évoqué afin de connaître différents avis sur différents sujets. Il a été indiqué qu'il y a toujours de nombreux événements sociaux lors d'une réunion de l'ICANN. Peut-être que les recentrer sur l'obtention d'un résultat spécifique autour d'un PDP donné ou d'un sujet précis via ce modèle de type « speed dating » permettrait de faire un meilleur usage du temps.

Il a été souligné qu'il est difficile de savoir qui contacter parmi le personnel de l'ICANN pour des activités spécifiques. Il a été suggéré que les rôles et responsabilités du personnel figurent sur le site Internet aux côtés de leurs noms afin que la communauté puisse plus facilement entrer en contact avec la personne à qui elle souhaite parler.

Tous les délégués envoyés aux réunions de l'ICANN doivent quitter leurs propres réunions et assister plus souvent aux réunions d'autres personnes. Ils connaîtraient ainsi les moteurs et les préoccupations des autres sur un sujet donné. Cela faciliterait le processus d'élaboration de politiques dans la mesure où les préoccupations seraient intégrées au processus très tôt, ce qui permettrait d'éviter de refaire un travail ou de reprendre une formulation.